

PRIX D'AUTEUR REGIONAL



UR 18

2023/2024

Règlement

<http://www.ursif.fr>



1. Objectifs

Dans le but de promouvoir et développer la démarche d'Auteur des membres de l'URSIF, un Prix d'Auteur Régional est organisé chaque année.

Démarche : désigne la manière de conduire un raisonnement, une méthode, un procédé, un cheminement choisi, une approche. L'itinéraire, le parcours effectué par le photographe en fonction de ses choix (thème, engagement, support, format, etc.).

C'est la démarche qui singularise l'œuvre (ici, sa série).

Synonymes : méthode, optique, point de vue, manière de voir.

2. Catégories

Sont invités à participer tous les membres des clubs appartenant à l'URSIF et les individuels régionaux. Deux catégories sont proposées à tous :

- **1 Série de 8 à 15 photos par auteur**, sur supports cartonnés (entre 1 mm minimum d'épaisseur et 2, 5 mm maximum), les dimensions sont comprises entre 30 cm et 50 cm (exemple : 30x30cm, 30x40cm, 30x50cm, 40x40cm, 40x50cm, 50x50cm...). Une totale liberté est laissée à l'œuvre à l'intérieur de ce format.

Les séries classées, aux premières places seront qualifiées pour participer aux Concours Auteur national 2024, selon quota attribué à l'UR18 par la FPF (l'auteur devra impérativement être à jour de sa cotisation fédérale au moins 3 semaines avant le concours national 2024).

- **1 ou 2 Séries de 6 photos par auteur, non qualificative(s) pour le Concours national Auteur**, cette catégorie est destinée à encourager une plus large expression artistique auprès des auteurs de l'UR18. Les photographies pourront être montées, sur carton mince entre 1 mm d'épaisseur minimum et 2,5 mm maximum, ou sans support carton ou Marie-louise sous la condition que le papier utilisé fasse au minimum 300 grammes (dans ce cas précis le dossier doit être présenté dans une enveloppe avec le nom de l'auteur et le titre de la série). Les dimensions sont comprises entre 30cm, pour la plus petite dimension, et 50cm, pour la plus grande.

3. Dispositions communes

- Le sujet est libre et pourra être présenté soit en couleur, soit en monochrome.
- L'attention des Auteurs est attirée sur l'importance de présenter des dossiers homogènes et cohérents.
- Un même Auteur ne pourra être récompensé qu'une seule fois chacune dans chaque catégorie.
- Chaque série devra avoir un **titre**. Les photos composant la série seront nommées avec le **titre de la série** et un **numéro d'ordre de présentation**.
- **Le tirage de la planche contact du dossier devra être joint au dossier (format 20X30 cm).**
- Il n'est pas admis de légende sous chaque photo, ou de texte rapporté sur les photos.
- Les photos porteront au dos (**en haut à gauche**) l'étiquette téléchargée sur le site FPF.
- L'auteur s'engage à ce que les photos présentées soient récentes (trois dernières années). Il est admis qu'un auteur puisse représenter une série antérieure, mais celle-ci devra comporter au minimum $\frac{3}{4}$ de nouvelles photos, et donc conserver au maximum $\frac{1}{4}$ des photos d'une série déjà présentée. Le participant déclare être l'auteur de ses photos.
- Un texte de présentation d'une 10aine de lignes, 1000 caractères environ, peut être joint au dossier pour le jugement. Le format de présentation du texte doit être identique au format de la série. Ce texte ne reçoit pas d'étiquette 1 avec code barre qui doit être impérativement collé sur la 1ère image de la série. Le texte présentant la démarche sera présenté et inscrit en ligne à la fin de la série. Il n'est pas obligatoire. C'est au choix de l'auteur.
- **L'auteur ou le club devra envoyer le ou les textes avec les informations de l'auteur ainsi que le fichier de la planche contact du dossier, par mail à l'adresse suivante : <prixauteurphotographie@gmail.com>**
- Les Auteurs certifient avoir respecté les règlements, droits et lois sur la propriété de l'image et la prise de vue de biens et/ou de personnes.
- L'URSIF ainsi que les Commissaires ne pourront en aucun cas être tenus pour responsables des litiges éventuels.
- Les dossiers incomplets ou présentant des irrégularités ne seront pas jugés.

4. Jugement, date et lieu

Un jury sera composé de trois personnalités issues du milieu de la culture, de l'art et/ou de la photographie.

- Date : le jugement se tiendra le **samedi 27 janvier 2024** à partir de 10 heures précises
- Lieu : Maison des associations – 22 rue Deparcieux – Paris 14^{ième}

Date limite de réception des dossiers : Lundi 20 janvier 2024

Conditions d'envoi

Le dépôt ou l'envoi des dossiers correctement enregistrés est à faire au commissaire

à partir du 4 janvier 2024 jusqu'au 20 janvier 2024

à l'adresse suivante :

Sylvie REGNIER

Prix Auteur UR18/2024

2 rue des mésanges

94320 THIAIS

E-mail : prixauteurphotographie@gmail.com

Mobile : 06 17 05 15 81

Merci d'utiliser IMPERATIVEMENT l'adresse e-mail dédié au prix d'auteur pour prévenir le commissaire de votre envoi.

Modalités d'enregistrement :

La saisie des images doit se faire directement sur le site fédéral suivant :

<https://copain.federation-photo.fr/webroot/competitions/regions/?ur=18&annee=2024>

La fonctionnalité principale, outre éviter les multi saisies, est de pouvoir éditer directement les étiquettes avec leur code barre.

Il convient donc de saisir le titre de la série et le nombre de photos sur le site pour télécharger les images et éditer les étiquettes comprenant le code barre à coller au dos en haut à gauche de chaque image, avant envoi au commissaire. Attention, les codes barre doivent être lisibles avec la douchette lors du concours (impression de bonne qualité, et pas de scotch sur les codes barre SVP).

Pour cette saisie, plusieurs solutions s'offrent à vous :

1. Soit l'un des membres de votre Bureau (Président, Trésorier et Secrétaire général ont tous les accès)
2. Soit votre responsable concours (en lui confiant l'un des accès dont disposent les membres du Bureau)
3. Soit par vos adhérents eux-mêmes (dans ce cas merci de faire suivre l'info, car les Commissaires privilégient plutôt les solutions 2 et 3)

Retrait des dossiers

Les dossiers non retenus sont à retirer sur place après le jugement ou par la suite en faisant la demande au Commissaire dans le mois qui suit le concours.

Tous les dossiers retenus pour la catégorie 8 à 15 images, en fonction des quotas de participation attribués à l'UR 18 pour le Prix d'Auteur National, seront conservés par le commissaire régional.

Aucun dossier ne sera renvoyé par la poste.

Ana Sartori, Commissaire Auteur UR 18

Sylvie Régnier, Commissaire adjointe Auteur UR 18

<http://www.ursif.fr>

Lire attentivement toutes les instructions nouveaux changements.